

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE
D'OLORON SAINTE-MARIE – PYRENEES-ATLANTIQUES**

❧❧❧

SÉANCE DU 27 JUIN 2019

❧❧❧

Etaient présents :

M. Hervé LUCBEREILH, Maire, Président,
M. Daniel LACRAMPE, M. Gérard ROSENTHAL, M. Jean-Jacques DALL'ACQUA,
Mme Denise MICHAUT, M. Clément SERVAT, Adjoints,
Mme Henriette BONNET, Mme Maité POTIN, M. André LABARTHE,
M. Michel ADAM, M. André VIGNOT,
Mme Carine NAVARRO, M. David CORBIN, M. Philippe CIER,
M. Bernard UTHURRY, Mme Marie-Lyse BISTUÉ, Mme Aurélie GIRAUDON,
Mme Anne BARBET, M. Jean-Pierre ARANJO, M. Patrick MAILLET, Conseillers
Municipaux.

Etaient représentés :

Mme Maylis DEL PIANTA donne pouvoir à M. David CORBIN.
Mme Dominique FOIX donne pouvoir à M. Daniel LACRAMPE.
M. Pierre SERENA donne pouvoir à M. Gérard ROSENTHAL.
M. Didier CASTERES donne pouvoir à Madame Carine NAVARRO.
Mme Aracéli ETCHENIQUE donne pouvoir à Mme Denise MICHAUD.
Mme Valérie SARTOLOU donne pouvoir à M. Michel ADAM.
Mme Ing-On TORCAL donne pouvoir à M. André LABARTHE.
M. Jean-Etienne GAILLAT donne pouvoir à M. Bernard UTHURRY.
M. Robert BAREILLE donne pouvoir à Mme Aurélie GIRAUDON.

Absents – non représentés :

Mme Rosine CARDON.
Mme Leïla LE MOIGNIC-GOUSSIES.
M. Jacques NAYA.
Mme Patricia PROHASKA.

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 20

Nombre de votants : 29

Madame Carine NAVARRO a été désignée Secrétaire de séance.

❧❧❧

**23 - RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES DE L'EAU ET DE
L'ASSAINISSEMENT (ANNEE 2018)**

Monsieur Gérard ROSENTHAL expose que le rapport annuel sur le prix et la qualité des services de l'eau et de l'assainissement est établi suivant les prescriptions du Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie (Art – L 222465 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Il est rédigé conformément aux articles D 2224-1 à 4 du Code Général des Collectivités Territoriales (arrêté du 02 Mai 2007, arrêté du 02 Décembre 2013) qui fixent les indicateurs techniques et financiers et, déposé sur la plateforme de télé-déclaration « SISPEA » conformément à la loi n°2015-991 du 17 Août 2015.

Suivant les prescriptions de l'arrêté du 13 Novembre 2006, le rapport annuel est défini selon les orientations suivantes :

- La qualité des services à l'utilisateur
- Les performances environnementales des services
- La qualité financière et patrimoniale

Cet outil de communication entre les élus et les usagers de l'eau et de l'assainissement est consultable librement en Mairie.

Ce rapport comprend 3 parties :

- Une note liminaire.
- Une note sur le service de l'assainissement.
- Une note sur le service de l'eau potable.

Les annexes qui consignent les bilans de la qualité des eaux distribuées et assainies pour l'année 2018 sont disponibles en Mairie.

NOTE LIMINAIRE

Le présent rapport concerne la production et la distribution de l'eau potable, ainsi que la collecte et l'épuration des eaux usées et pluviales.

Ces prestations sont assurées par deux services :

- service de l'eau potable.
- service d'assainissement.

La gestion de ces services est assurée sous la forme de régie directe.

Les prix de l'eau - 2018 :

La facturation de référence, jointe au présent rapport, est établie suivant les données définies par l'INSEE (compteur de diamètre 15mm – consommation annuelle de 120 m³) et fait état des prix suivants :

Distribution eau potable :	1,37 € TTC.
Assainissement de l'eau :	2,24 € TTC.
Montant total :	3,61 € TTC.

LE SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

A) INDICATEURS TECHNIQUES

Deux zones d'assainissement existent à Oloron Sainte-Marie :

- une zone d'assainissement collectif dans la zone urbaine, telle que définie par délibération et intégration dans le PLU (zonage) en date du 18 décembre 2000 et repris dans le cadre du nouveau PLU, zone d'assainissement collectif complétée en 2006 par la mise en place d'un réseau de collecte des eaux usées et d'une station d'épuration d'une capacité de 700 EH à Soeix ; ce zonage a été réactualisé et soumis à enquête publique du 26/12/2018 au 14/01/2019.

- une zone d'assainissement non collectif pour les quartiers ruraux, non compris dans la zone urbaine.

1 L'Assainissement collectif

Le système d'assainissement communal est défini par quatre arrêtés préfectoraux :

✓ du 06/11/1998 pour autorisation du fonctionnement du système d'assainissement collectif renouvelé le 18/07/2006 ;

✓ du 12/11/1998 pour autorisation du rejet de la station d'épuration dans le gave d'Oloron renouvelé le 19/10/2005 ;

✓ du 02/10/2003 pour déclaration de l'unité de compostage des boues de la station d'épuration de Légugnon ;

✓ du 10/08/2005 pour déclaration de la mise en place et de l'exploitation d'un réseau de collecte des eaux usées et d'une station d'épuration d'une capacité de 700 EH, bourg de Soeix.

Les objectifs de réduction des flux de substances polluantes sont :

✓ d'assurer le transfert intégral des flux polluants à la station d'épuration par temps sec ;

✓ de maîtriser le taux d'épuration de la station avant rejet au gave en respectant les concentrations maximales admissibles et les rendements minimum à atteindre.

Sur les cinq tranches prévues au programme pluriannuel d'assainissement (schéma directeur d'assainissement – IRH 1992), toutes sont aujourd'hui réalisées. La réactualisation de ce schéma directeur a été engagée et achevée en 2018, de façon à :

- répondre aux nouvelles exigences réglementaires (gestion des déverses des déversoirs d'orage, par exemple) ;
- résorber les derniers rejets directs diffus (à l'échelle des habitations) ;
- intégrer un état tendanciel tant pour la pollution domestique que pour celle issue des artisans et industries du territoire ;
- établir un programme de réhabilitation des infrastructures vieillissantes.

Elle a été confiée au bureau d'étude ARTELIA.

La situation en 2018 est la suivante :

1.1 Le réseau de collecte

Le réseau de collecte capte plus 95 % des flux polluants soit la pollution équivalente à une population de 16 833 habitants (pollutions d'origine domestique et industrielle confondues) en 2018.

La population desservie par le système d'assainissement collectif comprend environ 6 415 abonnés parmi les 10 791 habitants de la commune (INSEE 2016). Le réseau de collecte, qui est à près de 33 % unitaire (eaux usées et eaux pluviales sont collectées simultanément), s'étend sur 92,53 km hors collecte EP (donnée ARTELIA février 2018 – rapport de phase 1 & 2) et a des diamètres allant du 200 au 1 200 mm. Il est accompagné de 18 déversoirs d'orage et de 24 postes de refoulement des eaux usées.

Les secteurs non raccordés de la zone d'assainissement collectif sont :

- les rejets diffus de certaines habitations anciennes organisées autour des gaves (rues Louis Barthou, Palassou & Camou) pour lesquelles une campagne de contrôle des branchements s'est achevée en 2014 et, des conventions ont été signées avec une grande partie des propriétaires (rues Palassou & Camou). En effet, une étude de faisabilité confiée au bureau d'étude SAFÈGE-Environnement a permis de cerner des solutions pour l'assainissement de ces zones particulières (travaux en domaine privé). Une poche de rejet (rue Camou bas/place Amédée Gabe) a été résorbée cette année et raccordée au système de collecte via l'installation d'un poste de refoulement domestique,
- les Ets LAULHERE, dont la typicité du rejet n'était pas compatible jusqu'alors ; une étude de faisabilité, menée par l'industriel (ARTELIA 2018), en complément du volet « industriels » du schéma directeur, montrerait aujourd'hui, sous conditions, un raccordement possible.

Travaux :

- des travaux ont été effectués dans le courant de l'année 2018, ils sont développés en partie B ;

L'objectif du taux de collecte, à terme, s'élevant à plus de 95 % est respecté.

Parallèlement aux grands travaux, le service municipal d'assainissement a réalisé 11 branchements neufs cette année (devis et factures émanant du service sur la base de la grille de prix réactualisée) et, 4 branchements neufs réalisés dans le cadre de travaux (extension de la collecte chemin de La Serre).

1 lotissement de 2 lots a été bâti en 2018 ; quelques nouvelles habitations se sont déclarées dans le cadre des permis de construire déposés en 2018 ; cela a donné lieu à 11 branchements nouveaux dont 2 collectifs.

1.2 Qualité des eaux traitées

L'installation a permis de traiter un volume total annuel de **1 172 716 m³** d'eaux usées (3 210 m³/j en moyenne). Les charges moyennes de pollution traitées figurent dans le tableau ci-dessous.

La quantité de boues produites est de **1 150 t**, la totalité étant valorisée en agriculture après compostage avec 1 607 t de déchets verts broyés dans le centre de transformation géré par la régie d'assainissement.

La station d'épuration de Légugnon permet l'obtention d'un niveau de rejet conforme à la réglementation (exigences de l'arrêté ministériel du 22/06/2007).

	Concentration Moyenne mesurée (mg/l)	Norme de rejet (mg/l)	Charge moyenne mesurée (kg/j)	Dégradation moyenne mensuelle réalisée	Rendement épuratoire réalisé en 2018	Objectif de rendement minimal réglementaire	
						Temps sec	Temps pluie
DCO EB	635,7		1 730,8				
DCO ET	41,0	125	137,0	57,05 t	92,86 %	87,0 %	82,0 %
MES EB	261,7		849,1				
MES ET	7,3	35	23,0	24,59 t	97,13 %	94,0 %	91,0 %
DBO₅ EB	275,5		896,6				
DBO₅ ET	7,5	25	25,2	26,01 t	97,13 %	94,0 %	92,0 %
NGL EB	44,7		351,0				
NGL ET	5,1	15	16,6	3,91 t	88,61 %	74,0 %	64,0 %

EB = Eaux Brutes/ET = Eaux Traitées

Le tableau ci-dessus montre, pour 2018 :

- ✓ Un respect des normes de rejets (concentrations en sortie bien inférieures aux seuils fixés par la réglementation) ;
- ✓ Un maintien des rendements épuratoires (supérieurs aux exigences réglementaires).

Les autocontrôles réalisés par le MATEMA sont au nombre de quatre pour l'année 2018 : (28-29/05/2018 & 30-31/10/2018) pour Légugnon ; (28-29/05/2018 & 15-16/11/2018) pour Soeix.

Les charges brutes théoriques à traiter sont :

	Volume (m ³ /j)	Pollution (EH)	DCO (kg/j)	DBO ₅ (kg/j)	MES (kg/j)	NTK (kg/j)	PT (kg/j)
Flux de temps sec	2 755	24 537	2 945	1 292	1 758	233	70
Flux de temps pluie	3 755	27 496	3 300	1 386	1 859	249	75

1.3 Les systèmes de traitement

La **station d'épuration de Légugnon** traite les eaux résiduaires urbaines d'Oloron Sainte-Marie et, par convention de raccordement, celles issues, pour partie, des communes voisines de : Bidos, Estos, et, celles issues des industries suivantes : Lindt & Sprüngli, Sintertech/Fédéral Mogul, Abattoir du Haut-Béarn, grâce à des filières biologiques dites classiques :

Filière eau : prétraitements + bassin d'orage, boues activées très faible charge, clarificateur.

Filière boue : silo épaisseur hersé, déshydratation mécanique par centrifugation.

Ces filières sont complétées de traitements annexes. C'est le cas du traitement biologique des graisses (612,2 m³ traités en 2018), du traitement des sables et des produits de curage des réseaux (44 m³), du malaxage des boues à la chaux vive (filière arrêtée), du traitement des matières de vidange (1 226 m³) et, d'une plateforme de co-compostage (boues/déchets verts) mise en service en 2005. Cette dernière est capable de traiter la totalité des boues produites, à terme, par la station d'épuration soit 2 300 m³/an (450 t MS théorique) et une partie des déchets verts des déchetteries soit 4 000 m³/an de bois broyé (2 200 t brut). Cette unité de transformation (aération forcée) permet de produire un compost valorisé directement en agriculture (plan d'épandage de 325 ha déclaré + 120 ha en extension en 2014) et conforme à la norme NF 44-095.

Les capacités de traitement de la station d'épuration de Légugnon (SANDRE 0564422V006) sont énoncées dans le tableau ci-dessous :

Origine	Volume	DCO	DBO ₅	MES	NTK	PT
Effluents du réseau	3 920	2 979	1 330	1 605	236	71
Matières de vidange	20	300	50	200	15	5
Produits d'hydrocurage	10	7	4	5	1	/
Graisses après traitement	6	40	20	115	/	/
Total m ³ /j ou kg/j	3 956	3 326	1 404	1 925	252	76

La **station d'épuration de Soeix** traite les eaux résiduaires urbaines du bourg grâce aux filières lit bactérien + lits plantés de roseaux à concurrence de 700 EH. Cette unité a été mise en service (opérationnel) début janvier 2007. Elle aura permis de traiter, en 2018, 13 971 m³ d'eaux usées (38,3 m³/j en moyenne).

Cette année, 2 bilans d'autocontrôle « 24h00 » ont été réalisés par le MATEMA, les charges et rendements considérés figurent dans le tableau ci-dessous :

	Charge entrante (kg/j)	Rendement dégradation (%)
DCO	16,2	71,2
DBO ₅	4,6	64,1
MES	7,6	92,1
NGL	2,0	22,4

Les boues sont stockées et minéralisées sur les lits plantés de roseaux.

2 L'Assainissement non collectif

Des 6 831 hectares de superficie, la zone rurale s'étend sur une surface de 5 660 hectares et rassemble environ 7 % de la population oloronaise.

Les dispositifs d'assainissement non collectif sont définis à partir de la carte d'aptitude des sols et de l'étude de diagnostic réalisées en 1994 complétée en 2005. Ils sont régis par la norme AFNOR DTU 64.1. Ces données sont consignées dans les annexes du Plan Local d'Urbanisme (PLU) révisé.

Le contrôle (obligatoire) et l'entretien (facultatif) sont de la compétence de la Communauté des Communes du Haut Béarn et plus particulièrement de son Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC).

Les déchets issus du parc d'assainissement non collectif du territoire de l'intercommunalité (matières de vidange essentiellement) sont traités par la station d'épuration de Légugnon. Des conventions sont signées avec les acteurs de la filière.

B) INDICATEURS FINANCIERS

1- Le prix de l'Assainissement

a) Modalités de tarification :

La tarification comprend un seul terme proportionnel au volume d'eau consommé pour les usagers desservis par un réseau d'assainissement collectif. Des coefficients dégressifs sont prévus pour la consommation d'eau supérieure à 6 000 m³ par an.

La redevance des Ets LINDT & SPRÜNGLI est définie par convention. Elle comprend un terme fixe correspondant aux capacités réservées pour la collecte et le traitement de effluents de l'industriel et un terme variable qui correspond à la pollution des Ets LINDT, effectivement collectés et traités au cours de l'année concernée (montant demandé pour 2018 : 178 320,25 € HT).

Le prix de l'assainissement d'un mètre cube d'eau consommée est révisé chaque année suivant l'évolution des dépenses d'exploitation et en prévision des travaux prévus à court et moyen terme.

b) Eléments du prix de l'assainissement

Le prix de l'assainissement se compose de la rémunération du service de l'assainissement, de la T.V.A. et, d'une part fixe.

Au 1^{er} janvier 2018 les éléments du prix de l'assainissement sont les suivants :

- Prix du mètre cube :	1,780 € H.T.
- Redevance collecte :	0,250 € H.T.
- Part fixe :	14,850 € H.T./foyer/an
- T.V.A :	10,0 %.
TOTAL :	2,364 € T.T.C./ m³

2- Les autres indicateurs financiers

a) Recettes d'exploitation

Compte tenu de l'élément précédent, la recette générée au titre de la redevance d'assainissement collectif (540 069 m³ facturés) a été en 2018 de 960 571,97 €.

Les autres recettes d'exploitation ont été :

- La prime d'épuration versée par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne qui s'est élevée à : 38 577,00 € (concernant Légugnon 2017 (33 000,00 €)) ;

- La facturation pour contrôle des branchements et autres prestations d'un montant de : 2 667,20 € HT

- La facturation des travaux réalisés par la régie pour les administrés d'un montant de : 26 109,07 € HT;

- Les redevances pour traitement des apports extérieurs à la station, pour un montant de 45 046,86 € HT;

- Les taxes de raccordement d'un montant de : 5 100,00 € HT;

- Les redevances « collecte » reversées à l'Agence de l'Eau Adour-Garonne qui s'est élevée à : 135 260,00 €.

b) Analyse de la dette

L'encours de la dette s'élève 2 979 900,00 € au 01/01/2018,

Le ratio de désendettement s'établit à 6,50.

c) Les autres indicateurs financiers

Le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement 41 094,99 €.

Le résultat du budget d'investissement (en intégrant les restes à réaliser) s'est élevé à - 3 392,40 €.

Le résultat global laisse donc apparaître un excédent de 83 017,19 €.

d) Actions réalisées/payées en 2018

- l'extension de la collecte aux quartiers « La Serre de Légugnon » et « Amédée Gabe » ainsi que la mise en séparatif des réseaux de la rue Gassion pour un montant de 292 785,52 € HT ;

- la mise en séparatif d'une partie de la rue Edouard Herriot (2nde tranche) et Gaston de Foix pour un montant de 40 595,40 € HT ;

- la mise en séparatif de la rue d'Aspe pour un montant de 282 191,78 € HT ;

- l'équipement des stations d'épuration et des postes de relevage en télésurveillance pour un montant de 28 489,42 € HT ;
- diverses opérations de restauration/réhabilitation des réseaux pour un montant de 12 037,69 € HT ;
- le réaménagement des infrastructures d'assainissement (pompes et équipements essentiellement) pour un montant de 16 629,88 € HT ;
- le réaménagement et l'équipement de sécurité des postes de travail (station d'épuration de Légugnon en particulier) pour un montant de 16 626,41 € HT ;
- la construction de toilettes publiques dans l'enceinte de l'ancienne église de la place Saint-Pierre pour un montant de 68 862,00 € HT,
- l'achèvement de l'actualisation du Schéma Directeur d'Assainissement et du zonage, pour un montant de 17 959,59 € HT ;

e) Programme d'actions à venir

- Achèvement des travaux engagés en 2018 (maîtrise d'œuvre pour l'extension de la collecte aux quartiers « La Serre de Légugnon », ainsi que la réduction des rejets diffus (rues Camou, Palassou & Barthou), construction de toilettes publiques dans l'enceinte de la cour du Bialé,
- Continuité des travaux préconisés par le Schéma Directeur d'Assainissement (réhabilitation des réseaux des rues Camou et des Oustalots, modernisation des postes de refoulement, mise en séparatif rue Gaston de Foix (2^{nde} tranche)),
- Modernisation de système de gestion technique centralisée et participation au changement du parc des compteurs d'eau (« dispositif » de télérelève) ;
- Extension de la collecte rue Navarrot en rive droite de l'Escou.

LE SERVICE DE L'EAU POTABLE

A) INDICATEURS TECHNIQUES

1 – PRESENTATION GENERALE

Oloron Ste Marie dispose d'un patrimoine souterrain riche et diversifié qui lui permet de bénéficier de ressources en eau de qualité et en quantité relativement importante. Ainsi, l'alimentation d'Oloron Ste Marie et du territoire proche (12 communes) est assurée par :

- Trois points de production :
 - La Source du Lourtau située dans le massif karstique du Bager
 - Les deux Puits du Vert de St Pée situés dans la plaine alluviale du Vert

L'eau ainsi captée et puisée, est acheminée vers des réservoirs de stockage qui assurent, via un réseau de distribution maillé, la desserte de l'ensemble des abonnés :

- Quatre sites de stockage :

Réservoirs : du Bager Sud (capacité : 40 m³), de Soeix (2 000 m³), de Ste Croix (1 550 m³), de St Pée (2 000 m³)

L'interconnexion de ces différents sites de production et de stockage constitue une sécurité pour l'approvisionnement en eau potable de la quasi-totalité des usagers desservis.

Seul le quartier du Faget d'Oloron est desservi par le Syndicat d'Ogeu, géré par la SAUR. Le volume d'eau acheté par la Ville d'Oloron à la SAUR pour l'année 2018 était de 12 752 m³.

Une télésurveillance et un système d'alerte, gérés par informatique, complètent le dispositif pour assurer un suivi continu de la qualité de l'eau et des quantités disponibles dans les réservoirs. Ainsi, les eaux provenant de la Source du Lourtau peuvent être détournées du réseau pendant les périodes de turbidité. Au cours de l'année 2018, près de 238 000 m³ ont été ainsi détournés pendant les 28 jours où la turbidité a été excessive.

L'année 2018 a été marquée par des épisodes pluvieux (cumul des précipitations – relevés STEP de Légugnon : 1 304 mm/m²)

Le réseau de distribution de la Ville d'Oloron Ste Marie comporte 110 km de canalisations.

Il est constitué de conduites d'adduction qui assurent notamment la liaison entre les différents réservoirs et d'un réseau secondaire maillé dans sa quasi-totalité, qui dessert les différents abonnés Oloronais (11 457 habitants) et les communes avoisinantes (6 503 habitants).

Nature et diamètre des différentes canalisations de distribution :

- Diamètre : 40 mm à 300 mm
- Fonte, Acier, P.V.C, P.E.H.D

Le taux de connaissance du réseau peut être estimé à 85 %

L'ensemble du réseau est reporté sur fond cadastral et traité par un Système d'Information Géographique – une remise à jour du dispositif est en cours de réalisation.

Renouvellement du réseau :

Linéaire total réseau : 110 km	Réseau renouvelé : 660 ml	Taux de renouvellement : 0,60 %	2018
---	--	--	-------------

Détail des volumes contrôlés

- Volumes produits

Pour l'année 2018, la Source du Lourtau, ressource principale, a fourni 76 % des besoins en eau. Le complément a été produit par les Puits du Vert et ce pendant les périodes d'étiage et lors d'épisodes de turbidité importante.

Capacité des Sites de production :

- Puits du Vert n°1 - débit max disponible : 290 m3/h
- Puits du Vert n°2 - débit max disponible : 130 m3/h

- Source du Lourtau – débit disponible compris entre 215 et 340 m3/h

Le mode de prélèvement actuel ne permet pas de réguler le débit au départ de la Source. Ainsi, un volume d'eau très important transite par le circuit de distribution et est rejeté au milieu naturel via le réservoir de St Pée. Le programme de travaux, engagé en 2016 et destiné à améliorer la qualité de l'eau en distribution va notamment permettre de prélever le seul volume nécessaire aux besoins en eau potable et de restituer au cours d'eau « le Lourtau » un débit réservé.

Volume prélevé Source du Lourtau - (1)	2 233 527 m3
Volume prélevé et rejeté au milieu naturel / Turbidité - (2)	585 272 m3
Volume prélevé Puits I et II - (3)	360 205 m3
Volume produit utile – (1+3-2)	2 008 460 m3

- Volumes distribués

Pour l'année 2018, **1 212 210 m3** ont été distribués et répartis de la façon suivante :

Volumes distribués	Valeurs
Usage domestique	374 964 m3
Services Municipaux (compris volumes non comptabilisés)	161 262 m3
Usage industriel	213 062 m3
Usage agricole	6 285 m3
Vente en gros	456 637 m3

Les volumes non comptabilisés: essais et raccordements sur les poteaux d'incendie, vidanges des ouvrages de stockage dans le cadre des campagnes annuelles de nettoyage et désinfection, utilisation de l'eau pour des usages communaux (arrosage, nettoyage voirie, entretien réseau d'eaux usées,...).

- Autres indicateurs du réseau

Rendement du réseau (volume consommé / volume produit) :

« Volume consommé » : volumes vendus et comptabilisés + volumes estimés non comptabilisés comprenant les puisages sur les poteaux et bouches incendie, les purges sur le réseau, les prélèvements liés à la propreté urbaine, les volumes nécessaires au nettoyage et à l'entretien annuel réglementaire des ouvrages de stockage d'eau potable.

« Volume produit » : volume produit par la Source du Lourtau et les stations de pompage du Vert

Rendement (%)	60,00	Année 2018
----------------------	--------------	-------------------

Indice linéaire des volumes non comptés :

Estimation des pertes journalières par kilomètre de réseau par rapport au volume facturé.

ILVNC (m3/km/j)	25,17	Année 2018
------------------------	--------------	-------------------

Indice linéaire des pertes en réseau :

Estimation des pertes journalières par kilomètre de réseau par rapport au volume consommé (comptabilisé et pris en compte dans le calcul du rendement du réseau).

ILP (m3/km/j)	28,15	Année 2018
----------------------	--------------	-------------------

Défense incendie :

Raccordé sur le réseau d'eau potable, ce dispositif est composé de 214 hydrants (poteaux et bouches incendie) répartis de façon quasi-uniforme sur la commune, et ce afin de garantir une protection efficace contre l'incendie.

Des essais annuels et règlementaires sont effectués sur l'ensemble des hydrants par le Service des Eaux.

Le Service des Eaux :

Mode de Gestion : Régie municipale directe dotée de la seule autonomie financière.

La Régie des Eaux a pour objet l'exploitation administrative, financière et technique du service des eaux.

Elle est administrée sous l'autorité du Maire et du Conseil Municipal d'Oloron Sainte Marie par un Conseil d'Exploitation et son Président.

Le Conseil d'Exploitation est composé de six membres issus du Conseil Municipal.

La durée de leur fonction ainsi que la durée du mandat du Président et du Vice-Président est celle du mandat municipal.

Compétences :

- Production et traitement de l'eau
- Suivi quotidien de l'eau (auto-contrôle)
- Maintenance et gestion de la distribution de l'eau (Réservoirs / réseau de distribution – canalisations et branchements)
- Gestion dispositif de défense incendie
- Vente en gros – Communes et Syndicats avoisinants
- Relevés des compteurs / Facturation
- Prestations pour communes et syndicats avoisinants par le biais de conventions – Interventions de recherche de fuites, Contrôle qualité, Essais annuels hydrants.
- Prestation de service pour le compte du Syndicat Intercommunal d'Estos-Lédeux-Verdets régie par convention sur la base de contrôle et suivi du réseau (relevé compteurs de sectorisation, contrôle du fonctionnement des équipements, contrôle qualité), du relevé annuel des compteurs abonnés, de la maintenance du réseau (dispositifs de comptage).

Maintenance du réseau – Bilan d'activités :

Type d'interventions	Nombre
Fuite canalisation	11
Fuite branchement (compteur compris)	22
Demande d'un abonné/ problème de pression	3
Demande d'un abonné/ problème « qualité de l'eau »	4
Intervention Télétransmission (1)	21
Divers (2)	4

- (1) Les sites de production et de stockage sont équipés de dispositifs de Télé-surveillance et Télé-alarme.
- (2) Interventions sur sites de production et de stockage (maintenance équipements, nettoyage réservoirs, ...) – Interventions liées au traitement de l'eau et suivi de la qualité – gestion parc compteurs – travaux neufs – relevés semestriels des compteurs

Une équipe d'astreinte assure le maintien du service en dehors des ouvrables.

Bilan des interventions 2018 :

28 interventions réparties de la façon suivante :

- 10 concernent les réparations sur le réseau,
- 18 concernent le maintien du service pendant les périodes de turbidité et les interventions liées au dispositif de télésurveillance des sites de production et de stockage.

2 – QUALITE DE L'EAU

Gestion de la ressource :

Bien que les ressources disposent de quantités relativement importantes, le maintien de qualité de l'eau reste fragile.

Ainsi, chaque ressource dispose d'un périmètre de protection lui permettant de limiter les risques contre les pollutions et contaminations diffuses ou accidentelles.

Etat d'avancement des Périmètres de Protection :

Ressource	Date de l'Arrêté Préfectoral	Indice	Prescriptions
Source du Lourtau	20 Juin 1984	0.80	
Puits du Vert n°1	8 Juin 2011	0.80	Prescriptions particulières pour l'activité agricole dans le périmètre de protection rapproché
Puits du Vert n°2	8 Juin 2011	0.80	Idem
Source du Lavoir – SIAEP d'Ogeu les Bains	1 ^{er} Octobre 2001 (avis hydrogéologue agréé)	0.40	

Suite à la procédure réglementaire (étude hydrogéologique, rapport hydrogéologue agréé, dossier d'enquête publique), les périmètres de protection des Puits du Vert de St Pée sont définis par Arrêté Préfectoral du 8 Juin 2011.

Suivi de la qualité de l'eau :

En 2018, l'Agence Régionale de Santé a réalisé un suivi réglementaire de la qualité de l'eau produite et distribuée.

Bilan 2018– Nombre d'analyses effectuées sur les trois unités de distribution

Unité de production	Analyses « Qualité bactériologique »	Taux de conformité
Source du Lourtau	3	100%
Réservoir de Soeix	5	100%
Réservoir de St Pée	4	100%

Unité de distribution	Analyses « Qualité bactériologique »	Taux de conformité	Analyses « Qualité physico-chimique »	Taux de conformité
Oloron (1)	28	96,4%	29	100%
Quartier Bager Sud	4	100%	5	100%
Quartier Faget	8	100%	8	100%

(1) : Oloron Ville ; Quartiers Soeix, Gabarn, St Pée

Il est à noter un léger dépassement de la référence « Turbidité » sur un prélèvement effectué au quartier du Faget, sans conséquence sur la qualité bactériologique de l'eau distribuée.

De plus, une non-conformité sur des paramètres microbiologiques liée à un dysfonctionnement sur le réseau de distribution (14 Juillet 2018), a été relevée. Dans les deux cas, le service a procédé immédiatement aux mesures de correction adaptées (vidange et désinfection des tronçons de canalisations concernées).

Les autres analyses étaient conformes à la réglementation en vigueur (Décret n°94.841 du 29 Septembre 1994).

Le Service des Eaux assure un contrôle quotidien de qualité de l'eau sur des points significatifs du réseau.

L'eau distribuée – Quelques paramètres qualitatifs :

Paramètres (valeurs moyennes)	Quartier Faget	Oloron Ville / Bager / Soeix / St Pée	Références	Unités
pH	7.70	7.99	De 6.5 à 9	pH
Titre Alcalimétrique complet (TAC)	15.12	14.93		°F
Calcium	50.70	44.85		Mg/l
Chlorures	36.42	3.20	250.00	Mg/l
Magnésium	9.41	13.36		Mg/l
Potassium	0.93	0.42		Mg/l
Sodium	25.80	1.96	200.00	Mg/l
Fluorures	0.10	0.12	1.5	Mg/l

- Dureté (teneur en calcium et en magnésium) : environ 16°F (idem Quartier Faget) - Eau peu calcaire
- Fluorures (Oligo-éléments présents naturellement dans l'eau) : environ 0.12 mg/l (idem Quartier Faget) - Teneur en fluor très faible
- Nitrates (éléments provenant essentiellement de l'activité agricole et des rejets domestiques et industriels : 1.86 mg/l (Quartier Faget : 7.02 mg/l) (Valeur référence max : 50 mg/l) - Taux faible, aucun caractère de toxicité
- Pesticides (substances chimiques utilisées dans le traitement des cultures et désherbage) : pas de présence détectée

Remarques sur les installations:

La clôture du Lourteau n'empêche pas l'accès au captage (observation ARS) – Renforcement réalisé – Etude de réhabilitation du dispositif en cours.
Les Puits du Vert et le réservoir de St Pée sont bien clôturés (observation ARS).

B) INDICATEURS FINANCIERS

1 - Le prix de l'eau

a) Modalités de tarification

La tarification, identique pour tous les abonnés Oloronais, est établie sous la forme d'un barème comprenant :

- Une redevance fixe (abonnement annuel).
- Une partie, proportionnelle en volume consommé.

Les deux termes du barème sont révisés, chaque année, suivant l'évolution des dépenses d'exploitation.

b) Eléments du prix de l'eau

Le prix de l'eau se compose de la rémunération du service de l'eau, de la redevance de l'Agence Adour-Garonne, et de la TVA qui s'applique à tous les éléments du prix de l'eau à l'exclusion de la redevance de l'Agence de l'Eau.

Au 1^{er} janvier 2018, les éléments du prix de l'eau sont les suivants :

- Rémunération du service de l'eau :

1) Redevance fixe : 18,00 € par facturation soit 36,00 € pour l'année + TVA : 5,5 %
(total redevance 37,98 €/an).

2) Prix du mètre cube distribué :

- Eau : 0,90 € par mètre cube.

- Redevance Prélèvement : 0,072 € par mètre cube.

- Redevance de l'Agence de l'eau : 0,330 € par mètre cube.

- T.V.A : 5,5 %

Total : 1,30 € HT soit 1,37 € T.T.C.

c) La facture d'eau

Etablie pour 2017 et 2018, elle est annexée à la note liminaire. Pour la facture de référence, les montants sont les suivants :

- 2017..... 485,20 €.

- 2018..... 487,12 €.

ce qui représente une augmentation de : 1,92 €/an soit près de 0,16 €/mois.

c) Taux d'impayés et versement au Fonds Départemental de Solidarité

Le taux d'impayés défini dans l'Arrêté du 2 mai 2007 a été de 20 % - essentiellement dû à la vente en gros.

Pour les personnes en difficulté, la Ville d'Oloron alimente le Fonds Départemental de Solidarité.

Le Centre Communal d'Action Sociale apporte une aide financière.

<u>Impayés</u>	Taux	25 %
	Montant	356 880,64 €
<u>Versement au F.D.S</u>	Montant	1 733,17 €
<u>C.C.A.S</u>	Montant	124,11 €

2 - Les autres indicateurs financiers

Le résultat de clôture du budget de fonctionnement s'est élevé à : +103 357,49 €

- Dépenses réelles : 1 132 830,42 €
- Redevance Agence de l'Eau Adour Garonne : 82 291,58 € H.T.
- Redevance pollution domestique : 211 700,03 € H.T.
- Recettes réelles : 1 512 244,40 €

Le résultat du budget d'investissement s'est élevé à +15 305,39 €.

a) Recettes d'exploitation

Les autres recettes d'exploitation ont été :

- La vente en gros aux communes rurales. Le produit de cette vente s'est élevé à 147 803,89 €.
- Les facturations de travaux qui concernent essentiellement la réalisation de branchements. Le montant de ces recettes s'est élevé à 5 766,59 €.
- Le relevé de compteurs divisionnaires qui représente 8 253,16 € à partir d'une facturation de 5,00 H.T € par compteur relevé.

b) Etat de la dette

L'encours de la dette est à 1 485 946,00 € au 31/12/2018.

c) Actions pour améliorer la qualité et la fiabilité de la distribution de l'eau potable

- Pose de 14 compteurs sur branchements neufs.
- Remplacement de 43 compteurs.
- Pose de 71 compteurs au titre de l'individualisation des contrats de fourniture d'eau dans les immeubles collectifs.

d) Actions réalisées en 2018

Rénovation du parc compteurs pour un montant de 2 245,10 €.

Acquisition de compteurs pour branchements neufs et dessertes collectives (dispositions SRU) pour un montant de : 2 351,16 €.

➤ **Travaux de réhabilitation de réseaux (conduites de distribution et branchements – suppression branchements plomb – renforcement défense incendie) :**

- Réhabilitation réseaux structurants des rues : E Herriot, L Blum, Douanier Rousseau, Pic d'Anie, Bernadotte, G de Foix, J Jaurès – 25 356,27 €
- Réhabilitation réseau Faget – 3 888,13 €
- Renforcement réseau Chemin Paralé – 11 901,85 €
- Travaux d'investigation – Remplacement canalisation d'adduction Bager – 9 167,98 €
- Extension réseau rue Gassion - 4 048,00 €
- Extension réseau rue Gassion - 7 757,50 €
- Quartier St-Pée – 2 282,88 €

➤ **Travaux divers**

- Acquisition matériel nettoyage/désinfection réservoirs – 4 200,96 €
- Acquisition pompe à câble - 1 200,00 €
- Acquisition dispositif débitmétrie – Source du Lourtau - 4 917,20 €
- Acquisition dispositif injection de chlore – 5 902,00 €
- Dispositif hydraulique Lourteau – 10 000,00 €
- Equipement régulation réseau – 9 852,90 €
- Surpresseur desserte Eysus – 19 528,85 €
- Participation achat épandeur d'émulsion – 10 000,00 €

➤ **Acquisition matériel**

- Acquisition compteurs – 10 137,05 €
- Acquisition véhicule atelier – 30 000,00 €

➤ Etudes

○ La régie de l'Eau a engagé un schéma directeur eau potable mutualisé dont elle assure la coordination et ce par le biais d'un groupement de commandes. Ce diagnostic du « Service de l'eau » concerne les communes et syndicats suivants : Eysus, Bidos, Précilhon, Goès, Oloron Ste Marie, SIAEP de Lédeux (Estos, Lédeux, Verdets, Poey d'Oloron, Saucède), SIAEP du Vert (Moumour, Orin, Géronce, Geüs d'Oloron). Sa réalisation a été confiée, après procédure d'appel d'offres, au bureau d'études S.C.E.

- Montant total : 233 994.00 € H.T.
- Part Oloron : 132 884.54 € H.T.
- Montant subventions (Conseil Départemental 64, Agence de l'Eau Adour Garonne) : 183 998.40 €
- Démarrage de l'étude : 15 Novembre 2016

- Assistance à maîtrise d'ouvrage – canalisation Bager (travaux remplacement canalisation d'adduction / création microcentrale Hydroélectrique) – 25 000,00 €

e) Programme de travaux – Opérations subventionnées

Appel à projets « Réduire les fuites dans les réseaux d'eau potable » - Agence de l'Eau Adour Garonne.

Afin de réduire les pertes sur le réseau de distribution et d'améliorer son fonctionnement, la Mairie d'Oloron a présenté un dossier proposant la réhabilitation de neuf tronçons de réseau particulièrement vétustes. Ce dossier a été retenu par l'Agence de l'Eau Adour Garonne.

Le montant total de l'investissement (1 513 000. € H.T), fera donc l'objet d'une aide de 562 800 € répartie de la façon suivante :

- 310 000 € sous forme de subvention
- 252 000 € sous forme d'avance remboursable

Pour 2018, les opérations de réhabilitation des réseaux de la rue d'Aspe (240 000 €) et de l'Av du 19 Mars 1962 (130 000 €) bénéficieront de cette mesure.

Ces deux opérations seront engagées en « reste à réaliser » début 2019.

f) Programme d'actions à venir – Programme 2019

➤ **Réhabilitation réseaux et remplacement branchements plomb / Renforcement défense incendie :**

- Rue d'Aspe – 237 756,71 € (« Reste à réaliser » 2018)
- Av du 19 Mars 1962 – RD919 (partie) – 130 000,00 € (« Reste à réaliser » 2018)
- Bager Sud – remplacement canalisation d'adduction (1^{ère} tranche) – 590 000,00 € (« Reste à réaliser » 2018)
- Quartier Faget – 10 000,00 €
- Travaux divers réhabilitation réseau – 35 000,00 €
- Travaux de réhabilitation branchements – rues : E Herriot, Douanier Rousseau, Pic d'Anie, Bernadotte, G de Foix, Jean Jaurès – 145 000,00 €
- Réhabilitation réseau rue Camou – 122 000,00 €

➤ **Travaux neufs / divers**

- Réhabilitation dispositif de télétransmission – sites de production et de stockage eau potable – 14 000,00 €
- Réhabilitation clôtures Puits du Vert n°1, Réservoir de St Pée – 15 000,00 €
- Equipement hydraulique Lourtau – 2 000,00 €
- Dispositif relève à distance compteurs (1^{ère} tranche) – 160 000,00 €
- Automatisation postes chloration – 18 000,00 €

➤ **Acquisition matériel**

- Acquisition logiciel – 2 000,00 €
- Matériel de mesure réseau – 10 000,00 €
- Matériel de chantier – 6 000,00 €
- Matériel informatique – 3 000,00 €
- Matériel défense incendie – 10 000,00 €
- Aménagement fourgon-atelier fontainier – 5 000,00 €
- Compteurs réseau distribution – 18 000,00 €

➤ **Etudes**

- Opération en cours : Schéma directeur eau potable mutualisé avec communes et syndicats avoisinants :

Part commune – 77 964,17 €

Part pour compte de tiers – 59 319,37 €

Fin de l'étude prévue courant Avril 2019

- Etude de faisabilité « relève à distance compteurs abonnés » / Assistance à maîtrise d'ouvrage – 10 750,00 €
- Etude de faisabilité groupement Régie de l'Eau Oloron / SIAEP du Vert – 25 000,00 €
- Assistance à Maîtrise d'Ouvrage – Travaux de réhabilitation canalisation d'adduction eau potable Source du Lourtau (2^{ème} tranche), réhabilitation du captage – 50 000,00 €

Où cet exposé, **le CONSEIL MUNICIPAL,**

- **PREND** acte de cette information.

Ainsi délibéré à OLORON Ste-MARIE, ledit jour 27 juin 2019.

Suivent les signatures.-

AFFICHE LE 03/07/2019

Le Maire,


Hervé LUCBÉREILH



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 02/07/2019

- Par transmission au Contrôle de Légalité le 02/07/2019